

## Campagne « Trade Up » printemps 2019 Benelux

### Conditions de participation

#### 1. Organisateur

Sage Appliances GmbH, Campus Fichtenhain 48, 47807 Krefeld, Allemagne (appelée ci-après "Sage") mène une campagne de reprise baptisée « Trade Up », régie par les présentes Conditions générales.

#### 2. Conditions de participation à la campagne de reprise

2.1 Les présentes Conditions générales s'appliquent à l'action « Trade Up 2019 Benelux » (appelée ci-après « Action »). Le lieu où le participant achète un produit lié à l'action détermine la filiale Sage pouvant être désignée comme l'organisateur de l'action, ainsi que la région concernée, appelée « région d'action ».

Si le participant achète le produit promotionnel dans une boutique (en ligne) dont l'adresse professionnelle est située en Belgique ou aux Pays-Bas, le terme « Sage », selon les Conditions générales de cette promotion, désigne Sage en tant qu'organisateur conformément à la section 1. Selon le lieu d'achat, la région d'action est soit la Belgique, soit les Pays-Bas.

En participant à l'Action, le Participant (appelé ci-après « Participant ») déclare accepter les Conditions générales de cette promotion.

Les Conditions générales de cette promotion sont également disponibles sur le site Web suivant :

<https://tradein-eu.sageappliances.com>

2.2 Les produits suivants sont inclus dans la campagne de reprise :

Produit promotionnel	Référence du modèle	Montant du paiement
a. the Oracle Touch	SES990	300 €
b. the Oracle	SES980	250 €
c. the Barista Touch	SES880	150 €
d. the Bambino Plus	SES500	50 €

2.3 La campagne de reprise s'applique uniquement aux nouveaux produits que vous avez achetés, en tant que consommateur final, en Belgique ou aux Pays-Bas chez un distributeur agréé en ligne ou en magasin, entre le 1er mai 2019 et le 31 mai 2019.

2.4 La condition requise pour le paiement est le retour ou l'identification à l'aide d'une photo de votre ancienne machine à café ou expresso.

2.5 Vous devez demander la prime de reprise en vous enregistrant en ligne au plus tard le 30 juin 2019. Vous êtes tenu de demander à l'avance si le distributeur accepte de reprendre votre ancienne machine et s'il fait partie du groupe des distributeurs participants. Toute demande ou soumission effectuée en ligne après cette date sera jugée irrecevable. Cette action n'est pas cumulable avec d'autres actions menées par Sage.

2.6 Vous devez être âgé de 18 ans pour être autorisé à participer à la campagne de reprise. Les employés de Sage et ses sociétés affiliées ne sont pas autorisés à participer à la promotion. En outre, cette offre n'est pas valable pour les revendeurs et les distributeurs.

### 3. Exécution de la promotion/Enregistrement

Pour recevoir la prime de reprise à l'issue du nouvel achat de l'un des produits promotionnels répertoriés, cette option vous est proposée.

#### 3.1 Exécution de l'action par le biais du formulaire de demande en ligne et soumission d'un justificatif de livraison de l'ancien appareil

3.1.1 Vous achetez un produit promotionnel en ligne ou en magasin conformément au point 2.2 auprès d'un distributeur agréé, faites une demande en ligne de paiement dans le cadre de la promotion de reprise et prouvez à l'aide d'une photo que vous possédez une vieille machine entièrement automatique.

L'enregistrement en vue de participer à la promotion est possible uniquement sur Internet, et la demande de paiement accompagnée de tous les documents requis (voir section 3.1.2) doit être soumise exclusivement en ligne.

3.1.2 Documents à envoyer pour la campagne de reprise :

- a. Entregistrement sur <https://tradein-eu.sageappliances.com>
- b. Copie numérisée/téléchargée des reçus/factures correspondant aux produits Sage achetés
- c. Photos de votre vieille machine entièrement automatique
- d. Coordonnées bancaires à utiliser pour le remboursement de la prime promotionnelle

Sage se réserve le droit de demander et d'examiner les justificatifs d'achat et les photos originaux, de vérifier la conformité de tous les enregistrements et soumissions avec les présentes Conditions générales et de réclamer toute preuve ou pièce manquante.

3.1.3 Vous devez télécharger le justificatif d'achat, à savoir une copie numérisée de la facture du partenaire commercial de Sage, à la fin du processus de demande en ligne. La facture du commerçant participant doit indiquer clairement le produit enregistré inclus dans la promotion, le numéro de l'article, le numéro de série, le prix d'achat et la date d'achat. La date d'achat indiquée sur la facture fait foi.

3.1.4 Vous devez également télécharger une photo de votre vieil appareil à la fin du processus d'enregistrement. En principe, vous êtes tenu de le mettre au rebut de manière appropriée, par exemple en l'apportant dans un centre de recyclage ou en en faisant don.

3.1.5 Le paiement de la prime de reprise n'aura pas lieu si

- vous n'avez pas acheté un produit promotionnel au cours de la période de promotion ;
- vous n'avez pas rempli correctement et intégralement le formulaire de demande en ligne avant le 30 juin 2019 dernier délai ;
- vous n'avez pas fourni de justificatif d'achat ;
- vous n'avez pas prouvé détenir un vieil appareil ;
- vous n'avez pas respecté les conditions de participation d'une manière ou d'une autre.

3.1.6 Les informations suivantes sont requises pour l'enregistrement :

- Adresse personnelle
- Date de naissance
- Adresse e-mail
- Nom du distributeur
- Compte bancaire
- Date d'achat
- Référence du produit
- Numéro de série

Le nom du destinataire de la facture et du demandeur doit être identique.

3.1.7 Si ces conditions sont réunies, le Promoteur s'engage à vous rembourser le montant correspondant à la reprise sous 30 jours à compter de l'enregistrement, par virement bancaire.

3.3 Une seule participation est autorisée par numéro de série pour un produit promotionnel donné (conformément à la section 2.2) et par personne dans les deux cas.

3.4 Sage utilise l'agence suivante pour la réalisation de la campagne :

Interpay Sales Promotions, IDA Business & Technology Park, Ring Road, Kilkenny, Irlande.

L'agence est autorisée, conformément à la réglementation sur la protection des données, à traiter les documents soumis dans le cadre de cette campagne et à consulter et enregistrer vos données. Si des questions se posent ou si des documents sont requis par la suite, Sage ou l'agence vous contactera séparément.

**3.5 Protection des données :** Les données personnelles comme les nom et adresse, etc. sont stockées et traitées par Sage, par l'agence mandatée ou par le distributeur agréé uniquement aux fins de l'enregistrement du produit ou de sa mise au rebut, et dans tous les cas exclusivement pour les besoins de cette campagne. Ces données seront traitées de manière strictement confidentielle et ne seront pas transmises à des tiers ni détournées à des fins publicitaires.

3.6 Vous êtes responsable de l'exactitude des informations et de la lisibilité des documents annexes. Si vous avez fourni des informations incorrectes ou si les informations ci-dessus ne sont pas visibles sur le justificatif d'achat, vous n'êtes pas autorisé à participer à la campagne « Trade Up ».

#### **4. Non-respect de la procédure/Exclusions**

4.1 Si, après l'achat et l'enregistrement, vous échangez le produit ou faites valoir votre droit de retour ou de refus, votre droit de participation prend fin de façon rétroactive. Vous devez rembourser immédiatement à l'organisateur les primes de reprise qui vous ont déjà été versées, sans que cela vous soit demandé. Le remboursement doit être effectué sous 7 jours à compter du retour. La date de reçu du paiement fait foi.

4.2 Le produit promotionnel doit être un produit Sage neuf et authentique. L'organisateur n'assure aucun service pour les produits promotionnels usagés ou importés. Les noms, numéros de série et/ou informations de compte dupliqués feront l'objet d'une vérification.

4.3 Seuls les produits promotionnels ayant été achetés dans une boutique en ligne ou un commerce en Belgique ou aux Pays-Bas sont éligibles. Les produits issus d'enchères ne sont pas éligibles.

4.4 Sage se réserve le droit de vérifier à tout moment que tous les documents soumis ne sont pas falsifiés et se réserve expressément le droit de prendre des mesures juridiques en cas de soupçon en ce sens.

4.5 Les produits promotionnels sont disponibles uniquement dans la limite des stocks disponibles. Le Promoteur n'assume aucune responsabilité si les commerçants ne sont pas en mesure de livrer les produits promotionnels pendant la période promotionnelle. Si le produit que vous souhaitez n'est pas disponible en stock pendant la période promotionnelle, cela ne vous donne pas droit à un avantage promotionnel à une date ultérieure. Concernant la disponibilité des produits pendant la période de l'Action, Sage n'octroie aucune garantie ni n'assume aucune responsabilité au titre de contrats existants.

4.6 Sage se réserve le droit de modifier les conditions de cette promotion au cours de la période promotionnelle et de les adapter en cas de changement de circonstances. Sage se réserve en outre le droit d'interrompre ou de mettre fin à cette offre à tout moment et sans préavis, tout en tenant compte de vos intérêts.

## **5. Loi applicable et juridiction compétente**

5.1 La campagne de reprise relève exclusivement du droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion du droit des Nations unies en matière de vente internationale de marchandises.

5.2 Le lieu de juridiction compétent pour tous les litiges causés par ou en lien avec ce contrat est Düsseldorf.

## **6. Dispositions finales**

6.1 Un transfert de vos droits et obligations à des tierces parties en vertu des présentes Conditions générales est autorisé uniquement avec le consentement préalable de l'Organisateur. Son consentement ne saurait par ailleurs être refusé sans raison valable.

6.2 Il n'existe aucun accord collatéral oral. Toute modification des présentes Conditions générales doit être effectuée par écrit. Cela s'applique également à l'annulation de l'obligation de forme écrite définie précédemment.

6.3 Si des règlements distincts au sein des présentes conditions de participation sont ou deviennent non valides, la validité des autres règlements demeure néanmoins intacte.

6.4 L'UE a créé une procédure en ligne pour le règlement des litiges entre les entreprises et les consommateurs. Des informations supplémentaires sont disponibles sur <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

6.5 Nous ne sommes ni disposés à, ni obligés de participer à une quelconque procédure de règlement des litiges d'une instance d'arbitrage des consommateurs.

## **7. Contact en cas de question ou de problème**

7. Si vous avez des questions ou rencontrez des problèmes dans le cadre de la campagne « Trade Up », veuillez nous contacter à l'adresse e-mail suivante : [sage@promotion-support.com](mailto:sage@promotion-support.com).